Veille citoyenne d'information sur les OGM et les semences

ALLEMAGNE – Prochaine mise en place d’un étiquetage « sans OGM »

Par Anne FURET

Publié le 31/01/2008, modifié le 09/03/2026

En Allemagne, la loi sur les OGM est en cours de modification devant le Parlement. Dans ce cadre, la coalition allemande a trouvé un accord sur la possibilité d’étiqueter « sans OGM » différents produits. Selon cet accord, pour pouvoir étiqueter son produit « sans OGM », il faudra respecter les mêmes exigences que celles que remplit l’agriculture bio vis-à-vis des OGM, à savoir :
– les produits issus d’animaux pourront être étiquetés « sans OGM » si les animaux ont été nourris avec des aliments non étiquetés ou non tracés OGM
– les autres produits pourront être étiquetés sans OGM dès lors qu’ils contiendront moins de 0,9% d’OGM, dans la mesure où cette présence sera fortuite. Ils peuvent contenir des additifs alimentaires et arôme produits par des OGM, lorsque ceux-ci ne seront pas disponibles autrement sur le marché.
Le projet de loi devrait être définitivement adopté à la fin du mois.

Adresse de cet article : https://infogm.org/allemagne-prochaine-mise-en-place-dun-etiquetage-sans-ogm/